



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 84392

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la proposition du rapport de la commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes visant à étendre le champ d'application de la surveillance judiciaire à l'ensemble des infractions terroristes. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

La République française a été gravement atteinte en janvier 2015 par des actes terroristes. La survenance de tels faits a légitimement conduit à questionner l'efficacité du dispositif national de lutte contre le terrorisme et son adaptation aux nouvelles formes de terrorisme auxquels nous sommes confrontés. Afin de renforcer le suivi des personnes condamnées pour terrorisme après leur détention, la commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes propose l'extension de la surveillance judiciaire à l'ensemble des infractions terroristes. Au regard des dispositions du code de procédure pénale, la surveillance judiciaire est d'ores et déjà susceptible de trouver à s'appliquer en matière terroriste. Une expertise médicale doit conclure à la dangerosité de la personne condamnée et déterminer si elle est susceptible de faire l'objet d'un traitement. Les travaux de la commission présidée par Bruno COTTE et constituée de magistrats, de professeurs d'université et de professionnels du droit que la garde des sceaux a chargé en mars 2014 de dresser un bilan du droit des peines, de l'exécution et de l'aménagement des peines ainsi que des mesures de sûreté d'ici la fin de l'année 2015, pourront utilement éclairer cette réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84392

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 2015

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5141

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10807